

Guide d'accompagnement du schéma

Le schéma « Catégories de postes » vous permet d'obtenir une vue d'ensemble des types de postes offerts au CIUSSS de la Capitale-Nationale, selon les dispositions locales des conventions collectives.

Les catégories de postes sont divisées en deux grandes familles, soit :

- Les postes de structure de base (en mauve). Ce type de poste est établi en fonction du budget et des présences requises pour assurer les soins et les services à la population;
- Les postes de structure de remplacement (en bleu). Ce type de poste s'inscrit en surplus de la structure de base et sert à combler les absences ou les surcroûts de travail.

Bref, le schéma représente l'éventail de choix offert pour répondre aux besoins des employés et à ceux des usagers.

Comment lire le schéma « Catégories de postes »?

1. Pour découvrir l'éventail des différentes catégories de postes, lire le schéma de gauche à droite.
2. La couleur verte représente l'employé qui est à temps partiel occasionnel, donc sans poste. Il est inclus dans la structure de remplacement puisque les disponibilités offertes servent à combler les absences et les surcroûts de travail.
3. La couleur bleue représente les catégories de postes incluses dans la structure de remplacement. Comme ces postes servent à remplacer les absences, les horaires de travail sont variables en fonction des différents besoins et la mobilité est parfois possible entre les services et les installations.
4. La couleur mauve représente les catégories de postes incluses dans la structure de base. Cette structure offre une plus grande stabilité dans l'horaire de travail et la mobilité entre les services et les installations est plus limitée.

5. Chacune des structures englobe des catégories de postes spécifiques dont la mobilité et les quarts de travail sont définis dans les dispositions locales des conventions collectives.
6. Les postes rehaussés ont la particularité d'être intégrés aux deux structures, ce qui explique la représentation visuelle en bleu et en mauve.
7. L'ordre d'attribution des remplacements s'effectue de droite à gauche, à partir des postes rehaussés. Les postes rehaussés ont donc la priorité sur les postes de surdotation pour l'octroi des remplacements et ainsi de suite.
8. Pour comprendre la nuance entre les différents postes, lire les définitions qui se trouvent dans l'encadré.